

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



Date de convocation :

Le 21 septembre 2015

Nombre de délégués :

En service : 69
Présents : 36
Votants : 35

N°14-CS13/10/2015

Objet : Renouvellement du contrat
Segilog

Avis : Avis favorable à l'unanimité

Transmission en Préfecture le :

05/11/2015

Publication / notification le :

L'an deux mille quinze,
Le mardi 13 octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Étaient présents :

Mesdames Quitterie GUERIN, Eliane GENUIT, Claudette BOURGUEIL, Christèle DESSITE, Joëlle NOLIERE, Marlène GUILLARD.

Messieurs Marc GAULANDEAU, Jean-Claude PEREL, Damien BEAUJOUAN, Olivier GABILLEAU, Damien ROGER, Jean-Paul BRISSON, Didier DENIAU, Jacky RUET, Jean-Marc LABBE, Jacques PARIS, Yannick SEVREE, Dimitri MULTEAU, Jean-Marie RUIILLON, Laurent COUCHAUX, Denis BILLAULT, Thierry CHAMPION, Didier BOUIN, Daniel CHEVALIER, Gilles LEROUX, François OURY, Jean-Michel LENA, René PINON, Bertrand LANOISELEE, Jean-Pierre MARIN, Philippe VONNET, Eric HALLAY, Claude ROUVRE, Gérard SERER, Jean MATHIOT.

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Madame Christelle TOUZET, Messieurs Valentin BAHE, Ludovic COGNARD.

Étaient excusés : Madame Valérie DEPLOBIN et Mrs Pascal LONQUEU, Maurice PLY.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel LENA



Renouvellement du contrat Segilog

Le contrat d'assistance-formation, licence et maintenance SEGILOG (logiciels de traitement de la trésorerie, gestion du personnel, ...) arrive à échéance à compter du 14 octobre 2015.

Le nouveau contrat, d'une durée de 3 ans (Du 15/10/2015 au 14/10/2018) proposé par SEGILOG s'élèverait à :

3 051 € HT pour les frais de cession du droit d'utilisation (soit 1 017 € HT/An)

339 € HT pour les frais de maintenance et formation (soit 113 € HT/An)

Rappel Contrat précédent : 2 889 € HT pour les frais de cession du droit d'utilisation
321 € HT pour les frais de maintenance et formation

Soit une augmentation de 5,6% par rapport aux coûts des prestations antérieures,

Le conseil syndical à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler le contrat SégiLog pour une durée de 3 ans,
- **Autorise** le président à signer le contrat et toute pièce relative.

4, Rue du Bailli
41 190 HERBAULT

